



# Randonnée VTT des "claus" le dimanche 9 Mai 2010

## Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouzigues

### Règlement

- **Au Profit d'une association caritative.**
- **Départ du port de Bouzigues entre 8h30 et 9h30.**
- Manifestation sportive ouverte à tous, licenciés ou non.
- Trois parcours : 15Kms (familial), 25Kms (sportif) et 35Kms (niveau confirmé).
- Deux ravitaillements prévus.
- Attention : autorisation parentale exigée pour les participants mineurs non accompagnés.
- Les participants devront : **Assurer leur propre responsabilité civile, Se conformer au code de la route et Ne pas s'écarter des circuits balisés.**
- Le port du casque est obligatoire.
- En cas d'accident, la responsabilité de **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouzigues** ne pourra être mise en cause pour quelque raison que ce soit.
- Par ailleurs, l'organisation ne pourra en aucune façon être tenue responsable d'éventuelles dégradations commises par les participants.
- **Tarif** : 6 euros (gratuit moins de 12ans).
- Pour plus de renseignements, contacter le **06 26 63 59 22** ou **06 26 29 05 83**.
- Pour télécharger le bulletin d'inscription : **www.bouzigues.fr**
- Inscriptions par courrier : **Sapeurs pompiers ZI de la gare 34140 Bouzigues**
- Inscription sur place le jour même à partir de 7h45

« L'inscription vaut l'acceptation du présent règlement. »

→ Respectez la Nature et Bonne randonnée !!!

## Ne pas jeter sur la voie publique



## Bulletin d'inscription de la Randonnée VTT du Dimanche 9 Mai 2010 Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouzigues.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Age :

Adresse mail :

Club :

Parcours :	15Kms→ (familial)		25Kms→ (sportif)		35Kms→ (confirmé)	
------------	----------------------	--	---------------------	--	----------------------	--

(Cochez votre parcours).

→ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et dégage toute responsabilité de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouzigues en cas d'accident.**

**Bouzigues, le :**

**Signature :**

(Avec mention « lu et approuvé »)

**Ne pas jeter sur la Voie publique**